

**Zeitschrift:** Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

**Herausgeber:** Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

**Band:** 83 (1985)

**Heft:** 9: Sonderheft zum Rücktritt und 70. Geburtstag von Prof. Dr. Dr. h. c. H. H. Schmid

**Rubrik:** Veranstaltungen = Manifestations

**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Veranstaltungen Manifestations

Das Institut für Angewandte Geodäsie (IfAG) kündigt das Seminar

## Euro-Carto IV

an, das vom 16.-18. Oktober 1985 in Frankfurt am Main, Richard-Strauss-Allee 11, abgehalten wird.

Das Seminar findet in Zusammenarbeit mit D.P.Bickmore Ass. statt und wird von der Internationalen Kartographischen Vereinigung unterstützt.

### Themenkreise des Seminars:

- Probleme der massiven Digitalisierung, z.B. kartographische Mustererkennung und Desymbolisierung
- Probleme der effektiven z.B. hybriden Verarbeitung digitaler kartographischer Daten
- Probleme kartographischer Datenbanken; Fortführung, Verfügbarkeit, Integration räumlicher Daten
- Strassendatenbanken
- Generalisierung
- Nicht-technische Randprobleme bei der Anwendung digitaler Techniken wie Wirtschaftlichkeit, Aus- und Fortbildung, Vergütung, Infrastruktur und verwandte Gebiete.

Anmeldung: Direkt an IfAG

## Micro-informatique dans le terrain

Le club informatique des géomètres organise sa première conférence d'automne le mercredi 23 octobre 1985 dès 14.00 heures à l'Aula de l'EPFL, av. de Cour à Lausanne. Les thèmes développés lors de cette conférence seront orientés sur l'utilisation de la micro-informatique dans le terrain.

### Programme du jour:

14.00 Salutations de M. Jean-Luc Horisberger, Président

14.15

Exposé de l'EPFL-IGM

- saisie de mesures géodésiques, manuelle ou automatique
- Saisie de données fournies par des appareils de mesures (inclinomètre, thermomètres, etc.)

Exposé de la maison Kern & Cie

- transfert de données entre micro-ordinateur de terrain et ordinateur de bureau
- utilisation de micro-ordinateur pour calculs géodésiques

Exposé de M. Olivier Renaud, ingénieur géomètre

- saisie de mesures manuelle et transfert de données entre SHARP PC 1500A et ordinateur HAWK
- calculs géodésiques et gestions de fichiers

Exposé de l'EPFL - IGR et Bernoux + Cherbuin

- saisie et traitement de données de mesures hydro-météorologique

17.00 Exposition et démonstration des différents systèmes

18.00 Fin de la conférence

### Finance d'entrée

Membres du CIG: entrée libre

Non-membres du CIG: Frs. 20.-

### Parquage

Nous vous prions d'utiliser le parking de Bellerive situé au bas de l'EPFL.

# Mitteilungen Nouvelles

## Club Informatique des Géomètres

L'installation des premiers systèmes dans les bureaux a montré la nécessité de créer un soutien permanent des utilisateurs, tant pour leur formation que pour leur information. Ainsi est née l'idée de fonder un club d'utilisateurs ouvert à toute personne intéressée, sans distinction de formation préalable.

L'assemblée générale constitutive du club a eu lieu le 20 mars 1985 à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. Une cinquantaine de personnes, présentes à cette assemblée, approuvèrent les statuts du nouveau club.

La tâche première du club informatique des géomètres est de diffuser une information régulière, de portée générale, à tous les membres. Il offrira de plus, à tous ceux qui le désirent, la possibilité d'échanger les expériences et les idées, d'exprimer des besoins en logiciel, de constituer petit à petit une documentation détaillée et bien orientée.

### Statuts

#### 1. Buts

Sous la dénomination «CIG – Club informatique des géomètres», il existe une association au sens des art. 60 et ss du Code civil suisse.

Les buts de cette association sont:

- l'édition et la diffusion d'une documentation à ses membres sur les matériels et les logiciels,
- l'organisation de réunions des membres en vue d'échange d'expériences,
- l'encouragement de la création de groupes régionaux de membres,
- l'organisation de la formation continue de ses membres,
- la collecte d'informations par le suivi de la littérature et des publications de toute nature,
- le recensement des besoins de ses membres en matière de logiciel et, le cas échéant, la recherche de logiciels sur le marché,
- la fourniture de toutes prestations de conseil à ses membres en matière d'acquisition, d'installation et d'exploitation de systèmes informatiques.

#### 2. Membres

Peut être membre individuel toute personne ayant un lien avec la profession d'ingénieur géomètre et du génie rural.

Peut être membre collectif toute entreprise privée, service public, institut, école ou autre institution ayant un lien avec la profession d'ingénieur géomètre et du génie rural. Le membre collectif délègue un représentant ou plus, mais a droit à une voix au sein de l'assemblée générale.

La demande d'admission est présentée au comité qui décide. La démission est présentée au comité pour la fin d'une année. L'exclusion est prononcée par le comité en cas de non respect des statuts et de non paiement des cotisations. Les décisions du comité peuvent faire l'objet d'un recours auprès de l'assemblée générale qui décide en dernier ressort.

#### 3. Organes

Les organes de l'association sont l'assemblée générale, le comité, les contrôleurs des comptes, le gérant.

#### 4. Assemblée générale

L'assemblée générale réunit tous les membres. Elle est convoquée par le comité une fois l'an. Elle est l'organe suprême du club, et a notamment les attributions suivantes:

- élection du comité, du président et des contrôleurs des comptes
- approbation des comptes et du budget, fixation des cotisations,
- décharge du comité et du gérant,
- la révision des statuts,
- la dissolution du club.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Les votes ont lieu en principe à main levée. L'assemblée générale est convoquée si un cinquième des membres au moins en fait la demande.

#### 5. Comité

Le comité, élu pour une année et rééligible, est représentatif des milieux de la profession d'ingénieur géomètre et du génie rural. Ses tâches sont notamment:

- la préparation et la convocation de l'assemblée générale,
- les décisions concernant l'admission, la démission, la radiation et l'exclusion de membres,
- la nomination et la surveillance du gérant,
- la représentation du club vis-à-vis des tiers,
- les relations avec la commission d'études techniques de la SVIGGR.

#### 6. Gérant

Le gérant est nommé par le comité. Il peut être choisi en dehors des membres. Il assiste aux séances du comité et de l'assemblée générale. Ses tâches sont notamment:

- la tenue du secrétariat du club: liste des membres, comptabilité, correspondance, procès-verbaux,
- l'édition et la diffusion de la documentation,
- l'organisation de cours et séminaires et autres réunions des membres,
- le contact avec les groupes régionaux de membres.

La fourniture de prestations de conseil sera facturée directement aux membres qui en auront fait la demande.

#### 7. Finances

Le club tient un compte d'exploitation et de fortune. Les dépenses du club sont couvertes par les cotisations des membres et par des contributions extraordinaires éventuelles.

Le montant des cotisations est fixé par l'assemblée générale.

#### 8. Dissolution

L'assemblée générale peut décider la dissolution du club à la majorité qualifiée des deux tiers des membres présents. La décision a lieu au vote par bulletin secret.

Adoptés lors de l'assemblée générale du 20 mars 1985.

#### Comité 1985

##### Président:

M. Jean-Luc Horisberger/CET

##### Vice-Président:

M. Jean-Robert Schneider/EINEV

##### Membres:

M. André Bercher/DC Vaud

M. Paul Meylan/EPFL-IGR

M. Alain Delacréaz/UTS

M. Sandro Rossi/ASTG

##### Gérant du club:

M. Pierre Dorthe

La permanence du club est assurée le mardi et jeudi de 08.00 à 10.00 heures au no de téléphone 021/60 37 37.

Adresse: CIG – Club Informatique des Géomètres, Case postale 56, 1800 Montreux 2